

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Confection de masques : réouverture des commerces de détail de vente de tissus et de matériels de couture Paris, le 24/04/2020 N°2136

Le Gouvernement, par un décret publié ce matin au Journal officiel, a autorisé l'ouverture des commerces de détail de textiles en magasin spécialisé. Les magasins concernés sont ceux qui commercialisent à titre principal des tissus, textiles, fils et autres articles de couture. Il s'agit de permettre à chaque Français qui le souhaite de se procurer les matières premières nécessaires à la confection de masques ou d'autres équipements de protection textile en vue du déconfinement.

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré : « Il est important, en vue du déconfinement, de donner les moyens à chaque Français qui le souhaite de confectionner des masques, en complément des masques grand public produits par notre industrie textile depuis plusieurs semaines. Le Gouvernement travaille avec l'industrie textile pour diffuser dans les prochains jours des guides de bonnes pratiques, qui permettront à chacun d'utiliser des matériaux et formes adaptés pour confectionner des masques faits-maison qui soient pleinement efficaces. »

Consulter le décret ici